



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le 07/12/2020

ID : 083-218300036-20201201-DCM2020_095-DE



Délibération N°2020-095

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le premier décembre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absents : Roger MALAMAIRE et Carmen FERNAGUT

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

CREATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET/OU DE LA DSIL 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de réaliser un nouveau centre municipal dédié au service technique.

Monsieur le Maire précise que le garage municipal actuel, situé Rue Saint Jean, ne répond plus aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur. De plus, il n'est pas assez grand pour accueillir l'ensemble du matériel municipal et des véhicules. Enfin, il ne possède aucune zone de repos, de vestiaire, de stockage ni même d'atelier.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser ce nouveau centre technique municipal sur un terrain communal (parcelle N590) situé proche de la station d'épuration au chemin des Cantalus.

Monsieur le Maire précise qu'un permis de construire doit être déposé.

Cette nouvelle construction municipale doit améliorer le quotidien du service technique dans le but de répondre plus efficacement aux demandes des administrés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette opération est estimée à 245 000€ HT soit 294 000€ TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander à l'Etat les subventions suivantes :

- 122 500€ soit 50% du montant HT de l'opération dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- 73 500€ soit 30% du montant HT de l'opération dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un nouveau centre technique municipal pour un montant estimé de 245 000€ HT soit 294 000€ TTC,

DEMANDE une subvention à l'Etat d'un montant de 122 500€ soit 50% du montant HT de l'opération dans le cadre de la DETR,

DEMANDE une subvention à l'Etat d'un montant de 73 500€ soit 30% du montant HT de l'opération dans le cadre de la DSIL,

AUTORISE le Maire à déposer un permis de construire sur la parcelle N590,

PRECISE que la commune, maître d'ouvrage, s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR, de la DSIL et le taux réellement attribué,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune exercice 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

